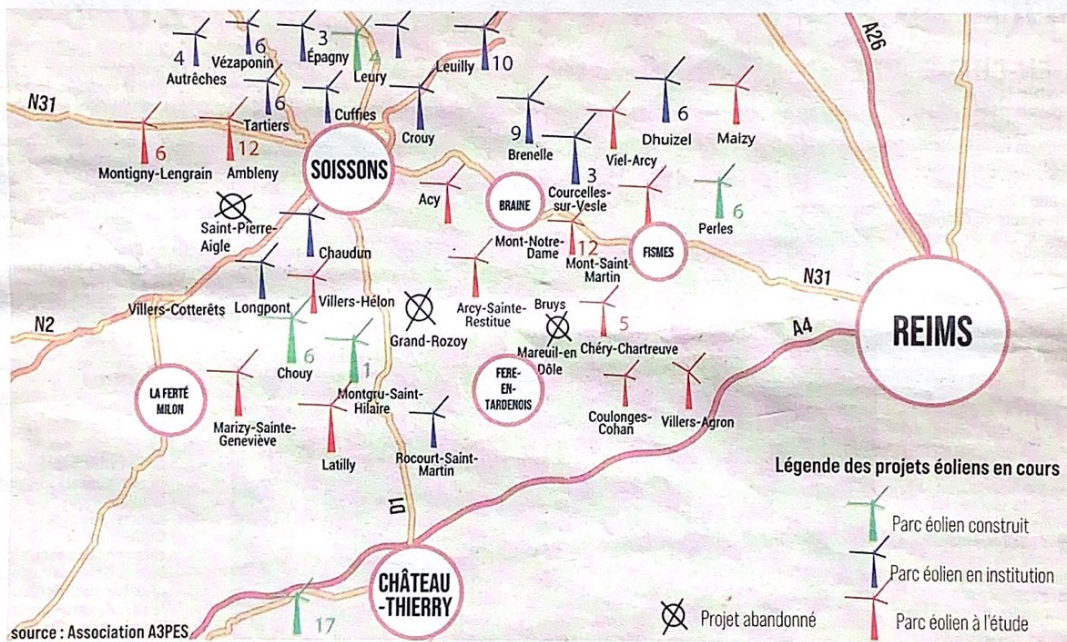


ÉNERGIE

Le Soissonnais entouré de projets éoliens

SOISSONNAIS Les entreprises spécialisées dans l'implantation d'aérogénérateurs sont très actives autour de la Cité du vase et le Sud de l'Aisne. Les axes Soissons-Vic-sur-Aisne et Braine-Fismes sont prisés. Les oppositions d'habitants et associations restent fortes.

LES PROJETS ÉOLIENS EXISTANTS ET À VENIR DANS LE SOISSONNAIS



JULIEN ASSAILLY

1 QUATRE PROJETS ATTENDENT LA DÉCISION DU PRÉFET

Juste avant que le préfet n'autorise l'installation d'une éolienne, le projet doit être examiné par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Quatre projets viennent de franchir cette étape. Il s'agit de Selsens/Vézaponin (6 éoliennes), Cuffies/Crouy (4), Armentières-sur-Ourcq/Rocourt-Saint-Martin (5) et Tartiers (6). Ils ont tous reçu un avis défavorable de la CDNPS. La décision finale du Préfet pourrait arriver d'ici cet été.

2 AVIS DÉFAVORABLE À BRENELLE, COURCELLES ET SAINT-MARD

Une enquête publique a eu lieu fin 2022 dans les communes du Val

de l'Aisne de Brenelle, Courcelles-sur-Vesle et Saint-Mard. Sur le projet de 9 éoliennes, culminant à 180 mètres. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable. Ses conclusions indiquent « que ce projet de parc éolien des trois communes du plateau, est prévu dans un secteur où un précédent projet moins important en nombre d'éoliennes et de taille moindre a été annulé par la Cour d'appel de Douai en 2014 ». L'ensemble du rapport est disponible sur le site de la préfecture.

3 LES DOSSIERS JUSTE DÉPOSÉS

Le projet éolien de Saint-Bandry et Ambleny (4 éoliennes, porté par la société Enertrag) a été déposé pour instruction auprès des services de l'État fin 2022. Juste à côté le projet éolien de Pernant et Ambleny (8 éoliennes, société Éléments) a été déposé début 2023.

Ensuite, l'examen des projets à Villers-Hélou (déposé en juin 2022 par la société VDN, 4 éoliennes) et Épagny (déposé en septembre 2021 par Éléments, 8 éoliennes) est toujours en cours.

4 CHAUDUN, LA BATAILLE JUDICIAIRE

Le projet éolien de Chaudun (5 éoliennes, promoteur WPD), a été refusé par le préfet début 2018, puis finalement autorisé par la cour administrative d'appel (CAA) de

Douai en novembre 2021. L'autorisation délivrée par la CAA de Douai fait l'objet d'un recours (en tierce-opposition) mené par trois associations du Soissonnais et plusieurs riverains de Chaudun. Ce recours sera jugé prochainement.

Associations et habitants mobilisés face aux projets

En matière de lutte contre l'installation d'éoliennes, l'Association pour la promotion et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais (A3PES) est vraisemblablement la plus ancienne et celle qui rassemble le plus d'adhérents (environ 400). De nombreuses autres structures, des associations ou des collectifs d'habitants, se sont aussi formées pour contester un ou plusieurs projets éoliens. Dans le secteur de Braine et Fismes (Val de l'Aisne) ainsi que le Tardenois, les associations Non aux éoliennes (NAUE) et Énergie environnement en débat dans l'Aisne et dans la Marne (EEDAM) sont particulièrement actives. À Pernant, les membres de « Ambleny et Pernant sans éolien » (APSE02) sont mobilisés. Des collectifs d'habitants existent également : à Villers-Hélou ou Tartiers par exemple.

5 UN VOTE LE 2 AVRIL

« Oui ou non aux éoliennes ? » Dans une quinzaine de communes du Sud de l'Aisne et du Soissonnais, les électeurs seront amenés à se prononcer sur cette question au cours d'une consultation populaire le 2 avril prochain. Les communes concernées : Bruys, Chéry-Chartreuve, Cierges, Coulonges-Cohan, Druvegny, Le Charmel, Luhy, Loupeigne, Mareuil-en-Dôle, Mont-Notre-Dame, Mont-Saint-Martin, Seringes-et-Nesles, Vézilly et Villers-sur-Fère. ■